



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction départementale
des territoires

Service Eau, Environnement, Forêt

Mairie de LA MOTTE EN CHAMPSAUR
Place Jean Hyppolyte Gondre
05500 LA MOTTE EN CHAMPSAUR

motte.en.champsaur@orange.fr

Affaire suivie par Alexandra Moret
alexandra.moret@hautes-alpes.gouv.fr
Téléphone 04 92 51 88 62
Télécopie 04 92 40 35 83

Gap, le

10 MARS 2020

Objet Plan de contrôle 2020 – Prélèvements 2019
Ref. P AEP LAMOTTE R B C
CTRL-05-2020-00150 / CTRL-05-2020-00151

PJ

Monsieur le maire,

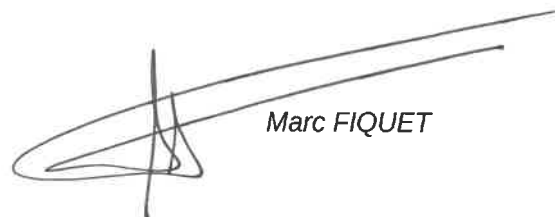
Par courrier électronique reçu le 20/02/20, vous m'avez transmis les registres de suivi des prélèvements 2019 pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de votre commune à partir du captage de Peyron roux et du captage des Fontêtes.

Ces registres comprennent les informations requises par la réglementation en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, mes salutations distinguées.

*Pour la préfète et par délégation,
le Directeur départemental des territoires*

*Pour le DDT et par subdélégation,
le Chef du service Eau, Environnement, Forêt.*



Marc FIQUET